



Observatoire des Amériques

Petite entente à Miami : la ministérielle opte pour une ZLEA minimale

Chalmers Larose

Chronique 03-26

Décembre 2003

Miami a été l'hôte de la huitième réunion des ministres du Commerce de l'hémisphère le 20 novembre 2003. Prévus durer deux jours, la ministérielle a été écourtée d'une journée en raison de la soudaine convergence de vue retrouvée entre les différentes parties en présence. Les plénipotentiaires ont en effet accepté un compromis concocté par les États-Unis et le Brésil, un compromis qui vient modifier substantiellement le contenu des négociations sans toutefois toucher à l'échéancier final, soit janvier 2005. Lors d'une mini ministérielle tenue à Lansdowne en Virginie les 8 et 9 novembre 2003, les deux coprésidents s'étaient entendus pour présenter aux autres partenaires un nouveau format de négociation suffisamment flexible pour à la fois conclure le processus à la date prévue, éviter à l'administration Bush un échec difficile à prendre en période électorale, satisfaire un Brésil fort récalcitrant à s'engager dans un projet de libre-échange qui ne lui a jamais plu et finaliser le processus de construction de la ZLEA¹.

¹ Pour des détails sur la pré négociation ayant conduit à l'élaboration du compromis entre américains et brésiliens, se référer à l'excellent compte rendu donné par Sylvain F. Turcotte dans « La ministérielle de Miami : comment sauver les meubles ? », *Observatoire des Amériques*, Chronique 03-21, novembre 2003.

Un mariage de raison

Les dissensions entre les États-Unis et le Brésil sur le dossier du libre-échange ne datent pas d'hier et vont même au-delà du contexte hémisphérique. Au cours du mois de septembre 2003 lors du Sommet de l'OMC à Cancún (Mexique), les deux pays avaient étalé publiquement leurs divergences sur la manière de mettre en œuvre l'agenda de libéralisation commerciale prévu par le cycle de négociation de Doha. À ce moment, la diplomatie brésilienne avait réussi à mobiliser une coalition de 20 pays sceptiques par rapport aux ambitions et propositions américaines sur les questions agricoles, ce qui avait provoqué l'ire des négociateurs de Washington. Pour beaucoup d'analystes, l'échec de la conférence de Cancún signifiait alors, en tout et pour tout, une grande tragédie pour le multilatéralisme dans les négociations commerciales internationales, et de surcroît, un possible déraillement du processus de négociation de la ZLEA.

L'épisode de Cancún aura convaincu Washington de revoir en profondeur les bases de négociation de la ZLEA et d'instaurer une dose de réalisme dans ses prétentions. Il faut dire que l'atmosphère préélectorale aux États-Unis a entre-temps sapé les bases de tout soutien politique substantiel en faveur de la ZLEA et menaçant



l'administration Bush de s'aliéner l'électorat agricole et certains lobbies industriels. Les deux pays ont opté pour une plus grande flexibilité quant aux ambitions et au contenu de la ZLEA et proposé l'adoption d'un document moins ambitieux dans sa portée et ses obligations².

C'est ainsi que les États-Unis ont fait une concession majeure au Brésil en acceptant la possibilité d'une sorte de « traité à la carte », basé sur un accord très général et mince entre les parties, où chaque pays pourrait choisir les clauses auxquelles il accepterait de se conformer, c'est-à-dire en assumant librement différents niveaux d'engagement³. En vertu de la proposition, chaque pays n'obtiendrait « que les droits pour lesquels il sera prêt à payer », une sorte de droit de « opting out ».

Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Celso Amorim, s'était montré très optimiste par rapport à cette approche « pick and choose » tout en rappelant que ce sont les Américains qui avaient ouvert la voie à cette situation en choisissant de ne pas discuter les questions de subventions agricoles et les mesures anti-dumping lors des négociations mais plutôt de les réserver pour le forum plus large de l'OMC. Il a d'ailleurs maintenu que l'approche préconisée offrait de la flexibilité aux pays qui veulent protéger des secteurs sensibles⁴. Mais toujours est-il que la proposition américano-brésilienne ne stipulait pas spécifiquement les questions qui pourraient être négociées séparément ni la manière de les négocier.

En même temps, déjà liés aux États-Unis par des accords de libre-échange, le Canada, le Mexique et le Chili voyaient d'un mauvais œil le fait que l'on permette à d'autres pays d'obtenir des privilèges

² L'impasse venait du fait que jusqu'alors les États-Unis défendaient l'idée d'un « accord compréhensif » et voulaient négocier les questions agricoles à l'OMC, le Brésil de son côté luttait pour garder les questions relatives aux investissements, aux services, aux achats gouvernementaux et à la propriété intellectuelle en dehors du cadre de la ZLEA.

³ Pour une revue, voir Eric Desrosiers « Remous autour de la ZLEA : la proposition américano-brésilienne en laisse plusieurs perplexes », *Le Devoir*, 19 novembre 2003, p. B1, B5.

⁴ Selon Amorim, le compromis proposé assure que tout le monde ne porte pas le même costume. Pour des détails, se référer à Steven Chase, « Canada grudgingly set to take lighter trade deal », *Globe and Mail*, 19 novembre 2003.

commerciaux sans être obligés de faire des concessions similaires. Les trois pays (Canada, Mexique, Chili), alliés à quelques pays caraïbéens, ont fait circuler au cours de la semaine précédant le Sommet un document de compromis en vue d'aller de l'avant dans les négociations, après avoir fait le constat qu'il était devenu virtuellement impossible de saper le compromis américano-brésilien. Ce document proposait un système à deux voies ou deux vitesses (two-tier). Qualifié par plusieurs de *FTAA light* (ZLEA allégée), il retenait l'objectif d'un accord commun comme premier niveau de négociation tout en permettant aux pays qui le désirent de participer à un deuxième niveau de négociations sur les questions controversées comme les règles concernant les investissements, le retrait des subventions agricoles et la baisse des tarifs⁵.

Mais au tout dernier moment, soit la journée précédant l'ouverture officielle du Sommet, le Canada décidait malgré tout de faire preuve de « réalisme » et levait son opposition à la version « à la carte » de la ZLEA proposée par le Brésil et les États-Unis tout en espérant que les pays continueront les négociations sur la baisse des barrières tarifaires dans tous les secteurs. De l'avis du ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew : « On doit être réaliste ici. Nous voulons aller de l'avant en tant que 34, et quand on constate une résistance absolue à son ambition la plus chère, on en prend acte; on peut le déplorer; on peut penser que ce n'est pas la voie à suivre, mais on est quand même satisfait que tous ces éléments (investissements et services) demeurent sur la table »⁶.

Devant une adhésion quasi unanime affichée par les principaux protagonistes au regard de la proposition américano-brésilienne, il ne restait plus qu'à entériner la démarche proposée et l'esprit de compromis retrouvé. La déclaration finale du Sommet de Miami reflète bien cette nouvelle donne de la coopération commerciale hémisphérique désormais imprégnée, du moins à court terme, du sceau de ce mariage de raison entre Américains et Brésiliens.

⁵ Voir à ce sujet, « World's largest free trade area remains elusive » *Associated Press*, 18 novembre 2003.

⁶ Pour des détails, voir Steven Chase « Canada grudgingly set to take lighter trade deal », *Globe and Mail*, 19 novembre 2003.

Une ZLEA recomposée « à la carte »

Dans la déclaration finale, présentée une journée avant la fin du Sommet prévue pour le 21 novembre, les trente-quatre ministres du Commerce des Amériques lancent un appel en faveur de la réussite des négociations de la ZLEA d'ici janvier 2005. « Nous réaffirmons, disent-ils, notre engagement en faveur d'une ZLEA globale et équilibrée, qui sera en mesure de stimuler efficacement la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le développement et l'intégration par une libéralisation du commerce. Nous reconnaissons également la nécessité de faire preuve de souplesse pour tenir compte des besoins et des sensibilités de tous les partenaires de la ZLEA » (parag. 5).

Les responsables du Commerce ont explicitement endossé le compromis américano-brésilien et opté pour une plus grande flexibilité au niveau des droits et obligations des pays relatifs à la ZLEA. La déclaration finale du Sommet de Miami stipule à ce sujet : « Tout en prenant acte et tenant compte des mandats existants, nous reconnaissons que les niveaux d'engagement des pays peuvent varier. Nous chercherons à élaborer un ensemble commun et équilibré de droits et obligations applicables à tous les pays. De plus, les négociations devraient permettre aux pays qui en font le choix, au sein de la ZLEA, de convenir d'obligations et avantages supplémentaires. Un plan d'action possible que pourraient suivre ces pays consisterait à mener des négociations multilatérales au sein de la ZLEA pour définir les obligations dans les domaines individuels respectifs » (parag. 7).

En ce qui a trait à l'élaboration des règles devant conduire à l'application de telles exceptions juridiques, le mandat a été dévolu au Comité des négociations commerciales (CNC) sous la supervision de la coprésidence actuellement détenue par le Brésil et les États-Unis. Comme le stipule la déclaration finale :

« Nous chargerons le Comité des négociations commerciales (CNC) d'élaborer un ensemble commun et équilibré de droits et obligations applicables à tous les pays [...] Sur une base multilatérale, les parties intéressées peuvent choisir de développer une libéralisation et des disciplines additionnelles. Le CNC établira des procédures pour ces négociations qui stipuleront, entre autres, que : les pays qui négocient des obligations et des avantages

additionnels au sein de la ZLEA informeront la coprésidence de leur intention de procéder dans ce sens avant le commencement des négociations; et tout pays qui ne choisit pas de procéder de la sorte peut assister en tant qu'observateur à ces négociations additionnelles. Les observateurs peuvent, s'ils en avisent la co-présidence, devenir des participants à ces négociations à tout moment par la suite » (parag. 10).

Dans les faits, ceci devrait permettre au Brésil et aux pays membres du Mercosur, mais aussi à tout autre pays qui le désire, de se retirer des négociations sur les investissements, la propriété intellectuelle, les achats gouvernementaux, la politique de la concurrence et d'autres secteurs qu'ils ne veulent pas assujettir à une libéralisation obligatoire. En même temps, ces mêmes exceptions permettront aux États-Unis de maintenir le cap sur leurs politiques de subventions agricoles en ne joignant pas les négociations sur l'agriculture qu'ils souhaitent voir débattre de préférence au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

En outre, la déclaration ministérielle a émis des réflexions pour le moins philosophiques sur la question de la différence dans les niveaux de développement et la taille des économies de la région. On sait qu'il s'agit d'un sujet vital pour les petits pays de la Caraïbe et de l'Amérique centrale dont l'économie repose dans bien des cas sur des produits fortement vulnérables à la concurrence internationale.

La déclaration prend acte des « différences dans les niveaux de développement et la taille des économies de l'hémisphère ainsi que l'importance pour les pays participant à la ZLEA d'atteindre la croissance économique, une qualité de vie améliorée pour leur peuple, de même qu'un développement social et économique équilibré et soutenu pour tous les participants » (parag. 14). Les ministres réaffirment par la même occasion leur « engagement de tenir compte, dans notre processus de conception de la ZLEA, des différences marquant les niveaux de développement et la taille des économies dans l'hémisphère pour créer des possibilités favorables à la pleine participation des économies dans leur niveau de développement » (parag. 14).

Les dirigeants envisagent de s'attaquer à cette situation d'asymétrie profonde entre les économies régionales en fournissant à ces pays « un appui

financier pour épauler le processus d'ajustement découlant de l'intégration hémisphérique ». En attendant de voir émerger un mécanisme concret qui permettrait d'accompagner ces économies fragiles sur la voie de la compétitivité, la déclaration s'en remet à la sagesse des négociateurs de l'accord final. Selon la déclaration de Miami, l'Accord « comprendra des mesures dans chaque discipline de négociation, et des mesures horizontales, au besoin, qui tiennent compte des différences dans les niveaux de développement et la taille des économies et qui sont susceptibles d'être mises en œuvre » (parag. 9).

Enfin, le document de Miami se montre ouvert à l'accroissement de la participation de la société civile dans le processus de la ZLEA. Dans le but de « contribuer à la transparence et à la participation de la société civile sur une base continue », les ministres se sont engagés en faveur de « la création d'un comité consultatif sur la société civile dans le cadre institutionnel de la ZLEA dès l'entrée en vigueur de l'Accord » (parag. 28). Le Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile, en collaboration avec le Comité des négociations commerciales (CNC), est ainsi chargé d'examiner les modalités de cette participation et de soumettre une proposition en ce sens.

Toujours est-il que le document approuvé par les 34 ministres ne fait état que d'un seul délai important, celui du 30 septembre 2004, date à laquelle les pays sont appelés à améliorer les conditions d'accès aux marchés pour les produits. Aucun délai n'a été retenu pour les questions relatives aux subventions agricoles, ni celles ayant trait aux investissements, aux achats gouvernementaux ou à la propriété intellectuelle⁷.

Échos et réactions à Miami

Comme il fallait s'y attendre, Américains et Brésiliens se sont montrés très satisfaits des résultats de cette rencontre ministérielle. Le représentant américain au Commerce, Robert Zoellick, a fait savoir à ce sujet que « La ZLEA a avancé pour passer de concepts généraux à ceux de la réalité et des opportunités positives, à une nouvelle étape pratique (...). Nous avons livré la marchandise quelques heures plus tôt. La ZLEA est en train de

rentrer dans une nouvelle phase. Nous négocions plutôt que de chercher à négocier ».

Le représentant américain au Commerce a du même coup fait savoir que son pays s'apprêtait à lancer des négociations en vue de conclure des pactes commerciaux bilatéraux avec la République Dominicaine, le Panama, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

Celso Amorim, ministre brésilien des Affaires étrangères et l'un des principaux architectes du compromis de Miami, ne s'est pas moins montré enthousiaste: « Nous pouvons démontrer aujourd'hui qu'il existe une bonne chimie entre le Brésil et les États-Unis, a-t-il déclaré à l'issue de cette rencontre. À Cancún, a-t-il rappelé, tout un chacun dansait au son de son propre tambour. Aujourd'hui nous avons atteint un résultat partagé par tout le monde ».

Moins enchanté par les conclusions de ce sommet trop pragmatique à son goût et qui dévie sensiblement de l'idée d'un « accord compréhensif et intégré » qui lui est si chère, le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, s'est toutefois réjoui du dénouement des discussions : « Je suis heureux des progrès accomplis à Miami. Même si nous n'avons pas accompli tout ce que nous voulions, nous avons réussi à aplanir les divergences en vue de la phase finale des négociations. Nous demeurons résolus à mettre en place un accord complet et de haute qualité, qui favorisera l'intégration économique dans les Amériques et offrira de nouvelles possibilités aux gens d'affaires et aux investisseurs canadiens »⁸.

En revanche, Chiliens et Mexicains ont éprouvé chacun de leur côté un certain malaise devant la tournure des événements. C'est en effet ce qu'a laissé entrevoir Soledad Alvear, ministre des Affaires étrangères du Chili, lorsqu'elle déclare : « Ce n'est pas l'accord global et intégré que nous aurions voulu, mais cela reflète la réalité de la région (...). Le climat politique est différent de ce qu'il était quand le processus de la ZLEA a été lancé il y a neuf ans ». Quant à Fernando Canales, ministre mexicain de l'Économie, il a insisté sur le fait que « le document est très inférieur par rapport à

⁷ Simon Romeo, « U.S. and Brazil Ends Talks », *New York Times*, 21 novembre 2003.

⁸ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Communiqué de presse No 177, ZLEA : Le Ministre Pettigrew accueille avec satisfaction les progrès accomplis à Miami, 20 septembre 2003.

nos attentes, mais néanmoins nous comprenons le fait que c'est tout ce qu'il était possible d'atteindre ».

Le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, le thaïlandais Supachai Panitchpakdi, en visite à Cuba et en Amérique Centrale, a pour sa part bien accueilli le compromis de Miami. Selon lui, l'approche « pick and choose » permettra aux négociations d'avancer tout en donnant à tous les pays l'opportunité d'y participer.

Quant aux opposants à la ZLEA (leaders syndicaux, environnementalistes, défenseurs des droits de la personne, pacifistes, etc.), ils sont venus à Miami en nombre imposant dans le but de protester contre la tenue pure et simple des négociations. Les autorités de Miami estimaient à plusieurs milliers le nombre des protestataires⁹. La présence policière était extrêmement lourde. Les policiers, estimés à plus de 3000, ont procédé à plusieurs arrestations la plupart dans le camp des opposants alter mondialistes venus en très grand nombre à Miami pour la circonstance.¹⁰

Pour Phil Bloomer, responsable de la Campagne commerce d'*Oxfam International*, « la déclaration finale ne fait que coucher sur papier la différence irréconciliable entre, d'une part, des intérêts particuliers restreints et, d'autre part, le besoin urgent de réduire la pauvreté (...). Les discussions autour de la ZLEA sont dans une impasse en ce qui concerne les questions importantes parce que la volonté d'installer un libre-échange parmi des partenaires aussi inégaux était une mauvaise idée dès le départ »¹¹.

De son côté le *think tank* américain *Public Citizen*, par la voie de sa principale porte-parole en matière commerciale Lori Wallach, renchérit : « Pour les mouvements sociaux – y compris les

mouvements anti-ZLEA des États-Unis – une ZLEA à moitié est tout aussi inacceptable qu'une ZLEA complète. Le modèle ALENA a été une faillite depuis les dix ans qu'il est en opération. Notre objectif est de remplacer la ZLEA dans son ensemble, de ne pas permettre son expansion que ce soit sous une version réduite ou par le biais d'arrangements bilatéraux »¹².

La ZLEA de Miami : prélude d'un état de choses à définir

Le changement de cap opéré à Miami doit être interprété à la lumière du climat protectionniste qui s'installe progressivement dans les rapports inter-étatiques. Si l'échec provisoire du cycle de Doha à Cancún en septembre dernier a été un événement riche en enseignements pour plus d'un - en ce qui a trait aux limites objectives de la doctrine libre-échangiste - le Sommet de Miami signale dans sa portée un changement d'orientation majeur, du moins en ce qui concerne les Amériques, dans la stratégie globale de libéraliser les échanges mondiaux. À ce stade-ci des négociations, il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les promoteurs du libre-échange se sont rendus compte que dans la conjoncture actuelle le réalisme devait prévaloir à la fois sur un unilatéralisme décrié et un multilatéralisme mal inspiré étant donné la complexité de l'enjeu en présence et la conjugaison des intérêts antagoniques difficilement réconciliables. Autrement dit, dans le but d'assurer une pérennité du dogme libre-échangiste, les apôtres du libre-échange dans la région ont préféré opter pour un cadre commercial réduit dans sa portée mais avec en surface des valeurs et principes communs et partagés.

D'ailleurs, au même moment où les autorités commerciales hémisphériques réunies à Miami s'approprièrent à apposer leurs paraphe sur ce compromis qui change substantiellement la donne de la ZLEA, à la fois le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, et la vice-présidente et économiste commerciale principale du Fonds monétaire international (FMI), Anne Krueger, faisaient une sortie officielle pour attirer l'attention

⁹ Amy Driscoll, Elinor J. Brecher et Martin Merzer « Police presence extremely heavy as protesters range through downtown Miami », *Miami Herald*, 19 novembre 2003.

¹⁰ Voir à ce sujet Tere Figueras, Sara Olkon, David Ovalle et Martin Merzer « Clashes resume after thousands march peacefully », *Miami Herald*, 20 novembre 2003.

¹¹ Phil Bloomer, Communiqué d'*Oxfam international* sur la déclaration finale de la réunion ministérielle de la ZLEA, Miami, le 20 novembre 2003, [En ligne] : <http://www.maketrade.com/stylesheet.asp?file=21112003152809>

¹² Statement of Lori M. Wallach, Director, Public Citizen's Global Trade Watch, [En ligne] : <http://www.citizen.org/pressroom/release.cfm?ID=1594>, 21 novembre 2003.

sur les dangers du protectionnisme¹³. Les deux protagonistes ont, le même jour, lancé un appel pressant en faveur de la reprise des pourparlers commerciaux après Cancún. Greenspan a dressé un tableau des bénéfices du libre-échange et laissé entendre que le protectionnisme pourrait entraver de manière significative la flexibilité de l'économie globale. « Il est impératif, dit-il, que le protectionnisme rampant soit déjoué et inversé »¹⁴. Quant à Krueger, elle a fait savoir que les gouvernements devraient regarder du côté des bénéfices économiques à long terme du libre-échange plutôt que de succomber aux pressions politiques domestiques à court terme exercées par les groupes de pression. Plus tard, le 24 novembre, le président de la Banque centrale européenne Jean-Claude Trichet venait ajouter sa voix à cette entreprise de sauvetage du libre-échange en mettant en garde contre tout protectionnisme. « Cela nourrit également des tensions inflationnistes et cela entrave la croissance globale » en privant les pays en développement de ressources d'exportation, faisait-il remarquer¹⁵.

Aujourd'hui, le vent de protectionnisme qui souffle sur l'économie mondiale - comme en témoigne le récent bras de fer entre les États-Unis et l'Union européenne au sujet des surtaxes imposées par Washington sur les produits sidérurgiques européens, ou encore les menaces de représailles commerciales américaines à l'encontre de la Chine, pays avec lequel le déficit commercial américain s'élargit de jour en jour - est devenu de plus en plus un sujet de grande préoccupation. Devant un tel constat, les idéologues de la mondialisation de même que les autorités économiques internationales de haut niveau ne souhaitaient pas envoyer le mauvais message à un moment où la rhétorique de la libéralisation globale des marchés est en train d'essuyer ses premiers grands revers. Il y a lieu de

croire que la préoccupation actuelle de certains États pour leur sécurité intérieure devant la montée du terrorisme international, ajoutée aux rivalités interétatiques rampantes sur la direction à donner à l'économie capitaliste, de même que la montée graduelle de la grogne populaire à l'encontre des effets anticipés d'une libéralisation non contrôlée, tout ceci contribue à instiller un sentiment de fatigue généralisé vis-à-vis de la mondialisation.

En ce sens, l'approche minimaliste adoptée à Miami représente un exercice de *damage control* qui traduit la fragilité du consensus libre-échangiste dans les Amériques et dans le monde tout en maintenant le processus d'ouverture des marchés régionaux dans l'expectative. Ce nouveau consensus sur une libéralisation flexible et non rigide signale l'amorce d'une pause ou mieux d'un dosage calculé dans l'offensive tous azimuts enclenchée par les promoteurs du libre-échange au cours des décennies 80 et 90. Pour s'en convaincre, l'Union européenne, par la voie de son commissaire pour le commerce, Pascal Lamy, examine déjà la possibilité de tempérer son insistance sur une négociation en bloc des quatre questions de Singapour qui lui tiennent à cœur - commerce et investissement; commerce et politique de la concurrence; transparence des marchés publics; et facilitation des échanges - lors de la prochaine réunion de l'OMC à Genève le 15 décembre prochain¹⁶. « Il y a un équilibre difficile à soutenir entre nos intérêts objectifs et la réalité objective », a-t-il laissé entendre à ce sujet.

C'est également à la lumière de ces paramètres qu'il faut interpréter le réalisme politique affiché par le Canada en accueillant les résultats de Miami. Multilatéraliste par excellence et ardent promoteur du libre-échange, le Canada ne possède objectivement pas pour autant les moyens de ses ambitions. Le pays pourra ultimement se complaire d'un compromis qui évite un choc frontal avec les États-Unis, son principal partenaire commercial, et une dilution graduelle du rêve intégrationniste tout en s'embarquant de manière calculée dans certaines initiatives de type bilatéral ou plurilatéral.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le processus de la ZLEA, s'il n'est pas à court terme menacé, demeure pour l'instant dans une phase de pause stratégique. Lors de son passage à Montréal

¹³ Voir à ce sujet Lesley Wroughton « Top Global Policy Makers Warn on Protectionism », *Reuters*, 20 novembre 2003.

¹⁴ Pour de plus amples détails, voir à ce sujet « Remarks by Chairman Alan Greenspan At the 21st Annual Monetary Conference, Cosponsored by the Cato Institute and *The Economist* », Washington, D.C., 20 novembre, 2003, [En ligne] :

<http://www.federalreserve.gov/boarddocs/speeches/2003/20031120/default.htm>

¹⁵ « Jean-Claude Trichet s'élève contre le recours au protectionnisme : Le président de la BCE joint sa voix à celle d'Alan Greenspan », *Agence France Presse*, 24 novembre 2003.

¹⁶ Pascal Lamy, « Discours sur l'avenir de l'agenda du processus de Doha », présenté au siège social du Journal of Common Market Studies, Londres, 28 octobre 2003.

en mai 2003, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), César Gaviria, n'avait-il pas laissé entendre que « l'impasse dans laquelle se trouvent présentement les autres négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la déception des latino-américains à l'égard des réformes politiques et économiques des dernières années, compromettent sérieusement les espoirs d'en arriver à une entente pour la date fatidique du 1er janvier 2005 »¹⁷. Pour avoir des chances de réussir, faisait-il alors savoir, les négociations de la ZLEA devront dépasser les seules considérations commerciales pour s'attaquer aux défis autrement plus importants de l'amélioration de l'éducation, de la santé, des conditions de travail et, plus généralement, du niveau de vie de l'ensemble des populations.

En ce qui concerne l'opposition des groupes organisés à l'encontre de la ZLEA, il est encore prématuré de spéculer sur la direction que prendra la mobilisation populaire. Il est probable que la consécration d'une ZLEA flexible et l'instauration d'un processus dans lequel le bilatéralisme prédomine signalent de nouveaux questionnements et de nouvelles stratégies dans le camp des altermondialistes des Amériques. Il est clair cependant que le transnationalisme civique dans la région demeure pour une grande part intimement lié au militantisme anti-libre-échange. La question reste de savoir dans quelle mesure certains correctifs substantiels à la ZLEA, comme ceux apportés à Miami, même s'ils restent de nature procédurale, vont se répercuter dans le camp des acteurs de la société civile. Toujours est-il que les événements de Miami invitent déjà les acteurs sociaux régionaux à re-visiter leur arsenal stratégique. Il n'est pas à écarter que ce nouvel état de choses précipite un plus grand engagement dans les luttes au niveau national et local tout en gardant le cap sur les acquis du transnationalisme militant des dernières années.

Tout laisse croire que l'avenir des négociations de la ZLEA et la forme qu'elles prendront à court et moyen terme dépendra de plusieurs facteurs importants, à savoir : le rythme de croissance de l'économie mondiale, dont la reprise récente demeure encore bien fragile, la tournure des pourparlers au sein de l'OMC relatifs à la conclusion du Cycle de Doha prévu pour 2005,

l'évolution des rapports État/société civile/institutions économiques internationales dans plusieurs pays des Amériques et le rôle que jouera la question du déficit commercial au cours du rendez-vous électoral aux États-Unis l'année prochaine. D'ores et déjà la tournure des événements à Miami aura montré au grand jour les difficultés que rencontre l'Administration américaine quand il s'agit de persuader ses partenaires hémisphériques de sa bonne foi libre échangiste et de contenir les pressions de type électoraliste. Les stratèges de l'Itamaraty ont peut-être bien compris les signaux provenant de Washington et comptent d'ici là consolider leur emprise sur le MERCOSUR et établir des ponts commerciaux outre-Atlantique. Le décor est donc planté pour des lendemains riches en rebondissement.

¹⁷ Voir à ce sujet, Éric Desrosiers « La ZLEA en péril : Le secrétaire général de l'OEA est pessimiste », *Le Devoir*, 6 mai 2003.